WWF Neuchâtel

Les Rochettes
Louis-Favre 1
2000 Neuchâtel

Tél: +41 (0)32 969 26 46
Fax : +41 (0)32 724 28 80
wwf-ne@net2000.ch
www.wwf.ch
Dons: CCP 20-8501-7

Neuchâtel, mars 2014

Position du WWF-Neuchâtel sur la révision de l'IFP

Remarques générales :

- Par rapport à la version précédente de l'inventaire, cette révision comporte une description bien plus détaillée des objets mis à l'inventaire et contient également des buts de protection, ce qui constitue une très nette amélioration.
- Il manque toutefois une évaluation de l'état des objets, dont devrait découler les objectifs qui ne sont pas seulement des objectifs de conservation mais également de restauration. Cette évaluation doit faire l'objet d'un paragraphe au même titre que les objectifs de protection.
- Les situations problématiques sont évoquées dans la description des objets, sans que le caractère problématique ne soit identifié. Cela rend certains objectifs de protection « conserver… » non pertinents. Il ne faut pas viser la conservation d'une situation actuelle insatisfaisante. Il faut viser à l'améliorer.
- On regrette également l'absence de mesures proposées pour atteindre ces buts. Ces mesures doivent être rajoutées et faire également l'objet d'un paragraphe en soi.
- Tel que libellé, l'art. 7 de l'OIFP est insatisfaisant. En cas d'altération des milieux, les autorités compétentes ***agissent*** pour réduire ou supprimer ces atteintes (et non seulement ***examinent*** dans quelle mesure ces altérations peuvent être réduites ou supprimées). Dans bien des cas, elles ont d'ailleurs déjà mis en place des mesures de restauration.

Remarques sur les fiches consacrées aux objets les plus problématiques :

<u>IFP 1003 Tourbière des Ponts-de-Martel</u>

Caractère du paysage :

Peut-on véritablement parler de bonne connexion entre les milieux humides, alors qu'il s'agit de reliquats de tourbières entourés de surfaces vouées à l'agriculture intensive ?

Géologie et géomorphologie :

« Plusieurs canaux aménagés par l'homme drainent l'eau résiduelle… » : ces canaux représentent un problème qu'il faut relever comme tel. Le canton mène actuellement d'importants travaux de régénération de ces tourbières, notamment en bouchant les drains. Cette action de revitalisation de la tourbière doit également être relevée et saluée.

« Les bords de la tourbière (…) sont peu à peu colonisés par des associations forestières atypiques des hauts-marais, qui hébergent le pipit farlouse » : La colonisation des tourbières par les ligneux, découlant de leur assèchement en raison des drainages, est à nouveau un problème à mentionner comme tel. Le pipit farlouse est lié aux zones ouvertes et non aux zones forestières.

« Bien que l'exploitation de la tourbière ait cessé il y a plus de vingt ans, la régénération (…) sera longue. » Là aussi, il manque une identification des problèmes : malgré leur mise sous protection, les tourbières subissent toujours l'assèchement dû aux drains qui n'ont toujours pas étés enlevés. Les zones tampons, si elles ont été mises en place le long des lisières sud-est de la tourbière (Commune de Brot-Plamboz), manquent toujours cruellement du côté nord-ouest (Commune des Ponts-de-Martel).

Objectifs de protection :

3.4 Actuellement, les conditions hydriques nécessaires à l'alimentation de la tourbière ne sont pas remplies. Il faut donc ***restaurer*** les conditions hydriques et non pas se contenter de les ***conserver***.

3.7 ***Assurer*** la tranquillité dans les zones marécageuses (et non ***conserver***, car la pression des activités de loisir est en augmentation).

IFP 1004 Creux-du-Van et Gorges de l'Areuse

Milieux naturels :

Le pic mar est caractéristique de la chênaie et pas de la hêtraie à luzules.

On ne peut pas qualifier le cours de l'Areuse de naturel, ce serait oublier les captages d'eau potable et les usines hydroélectriques dans les Gorges, ainsi que les nombreux seuils.

Objectifs de protection :

Nous saluons l'objectif de conservation de l'étendue des prairies sèches et des pâturages boisés, ainsi que celle de la faune et de la flore. Toutefois, le sommet du Creux-du-Van souffre d'une agriculture inadaptée à la conservation de la flore.

3.9 La partie située entre le mur doit être ***restaurée*** et non seulement ***conservée***.

Une partie du plateau du Soliat a subi un important girobroyage occasionnant des dommages irréversibles à la flore. L'agriculture sur le plateau du Soliat doit être extensifiée, de manière à favoriser la restauration de la flore.

3.11 ***Rétablir (***et non ***conserver)*** une utilisation agro-sylvo-pastorale adaptée au contexte paysager…

IFP 1006 Vallée du Doubs

Caractère du paysage :

Préciser que le Lac de Moron est un lac de barrage. Le cours de la rivière n'est donc pas naturel.

On ne peut pas prétendre que « la dynamique de la rivière est en grande partie naturelle », alors que le fonctionnement des barrages et les éclusées qui en découlent perturbent fortement le fonctionnement du Doubs, empêchent la libre migration des poissons et causent une importante mortalité piscicole. Là encore, il manque une évaluation de l'objet. Précisons qu'un groupe de travail réunissant les autorités suisses et françaises, ainsi que les exploitants des barrages, recherche des solutions afin de réduire l'impact des éclusées.

Carte :

La nouvelle carte de l'IFP 1006 Doubs est tronquée et ne comporte pas le Clos du Doubs, contrairement à l'ancienne, à la petite carte de la première page et à ce qui est indiqué sur la première page mentionnant les communes concernées par cet IFP.

Milieux naturels :

Il manque la mention du bas-marais d'importance nationale des Goudebas comme zone hébergeant une importante population de fritillaires.

Objectifs de protection :

3.1 « Conserver le paysage naturel fluvial dans son état sauvage et intact » : le paysage fluvial n'est pas intact : il y a 3 barrages sur Doubs (Châtelot, Refrain et Goule).

3.3 Conserver la dynamique fluviale du Doubs dans un état naturel ou proche : Qu'est-ce que ça veut dire ? Si on veut l'état naturel, il faut détruire les barrages (peu réaliste). Si ce qu'on vise, c'est un maintien du status quo (inadmissible pour le WWF), il faut le dire clairement. Si on veut une amélioration de la situation actuelle, tout en maintenant les barrages (le plus réaliste et qui constitue jusqu'à présent la voie suivie par les autorités), il faut le mentionner comme un objectif.

3.4 Conserver… la qualité des eaux, ainsi que les espèces piscicoles rares et caractéristiques : la qualité des eaux est mauvaise. Il ne faut donc pas viser sa conservation mais son amélioration. De même, l'apron est au bord de l'extinction : le but de la protection ne doit pas être de conserver l'espèce dans son effectif actuel mais d'augmenter la population.